J'aborde maintenant les remarques que le ministre de la Défense nationale a formulées hier. Il convient de rappeler le sujet exact de la discussion actuelle. Nous n'examinons pas les crédits ni les questions qui surgiront lors de l'étude des divers postes du budget des dépenses. On a décidé de tenir cette discussion en vue de présenter à la Chambre un rapport sur les événements qui se sont produits depuis la dernière session. Pour ce qui est de mes remarques précédentes, je tiens à répéter que le débat devait permettre aux députés d'obtenir des renseignements, renseignements que le ministre aurait dû nous fournir au cours de son exposé. J'ai dit que le ministre s'est absenté pendant le discours du représentant de Nanaïmo; j'ai signalé la chose parce qu'elle s'est produite immédiatement après son exposé. Puisqu'il a laissé entendre qu'il n'avait été absent que fort peu de temps et dans des circonstances qu'il nous a plus tard expliquées, je voudrais à mon tour signaler qu'ayant entendu cette explication j'ai jugé qu'elle ne motivait pas du tout son absence dans ces conditions-là. Je rappelle aussi qu'il était absent de la Chambre pendant que parlait le chef de la CCF (M. Coldwell), qu'il n'est revenu à la Chambre hier soir, après dîner, qu'une heure après le début de la discussion et qu'il en était absent pendant la meilleure partie du discours du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) qui a présenté une des déclarations les plus claires et les plus complètes qu'on ait jamais faites ici en ce qui concerne le genre d'organisation et d'instruction qu'il conviendrait d'adopter. Il n'a assisté en outre qu'à une très petite partie du discours de notre collègue de Brandon (M. Dinsdale) qui a parlé de divers aspects de la défense en s'arrêtant plus particulièrement à l'aviation, où il a de si brillants états de services. Je ne saurais que répéter qu'eu égard à la nature du débat, la Chambre a le droit d'attendre de lui qu'il assiste à ces importants discours.

Nous en venons maintenant à ce qu'a dit le ministre de ceux qui peuvent se rendre coupables du crime terrible de n'être pas toujours et en tous points de son avis, même s'ils ignorent la plupart des détails intéressants. Voici ce qu'il disait, ainsi qu'en fait foi la page 1157 du hansard d'hier:

Cependant, à mesure que se précise le prix que nous aurons à acquitter en vies humaines, en effectif et en argent,—et, disons le mot, en privations,—on commence à apporter certaines réserves à cet appui. Il est des gens qui disent: "Oui, mais". Les précautionneux commencent à se manifester...

Ce n'est pas là un commentaire qu'on puisse passer sous silence dans ce débat-ci. Il ajoutait un peu plus loin:

De plus, de trop nombreuses propositions conques dans les termes suivants: "pas ceci, mais cela" ou encore "plus tard et moins" plutôt que "plus et maintenant" auront un double effet. Elles tendront à affaiblir l'appui que nous réservons à notre effort et à celui de nos alliés, la compréhension de l'œuvre que nous accomplissons ensemble, notre confiance et notre respect mutuels, éléments essentiels à une collaboration de ce genre.

Ces paroles ne peuvent vouloir dire qu'une chose. Elles laissent entendre que ceux qui demanderaient qu'on prenne d'autres mesures, mineraient la confiance des Canadiens et affaibliraient à certains points de vue la position du Canada, en ce qui concerne l'appui qu'il accorde à l'OTAN ainsi que la défense générale de notre patrie. Nous avons la phrase: "non pas ceci, mais cela"; en d'autres termes, cela signifie que celui qui insinuerait qu'on pourrait faire mieux en adoptant d'autres méthodes, affaiblirait notre effort de défense. Je m'oppose avec la dernière énergie à l'idée que nous serions coupables d'une conduite inconvenante, teintée d'irrespect et de déloyauté envers notre pays, pour cela seul que nous refuserions d'avaler tout cuit les choses que le ministre nous a dites, quant à l'état de nos préparations défensives; je me refuse à admettre qu'en offrant une autre formule d'action ou en demandant à savoir ce qui se passe, nous aboutissions, en fait, à nous retirer de l'OTAN... Le parti que j'ai l'honneur de conduire, n'a à prendre de personne des leçons de loyauté, d'amour de la patrie ou de fidélité à l'OTAN et aux principes qui l'inspirent. Des leçons de patriotisme ou de loyauté à la cause, notre parti n'a à en recevoir ni du ministre ni de ceux qui sont assis derrière lui.

Nous avons demandé un rapport, un rapport qui nous permettrait de nous former une opinion intelligente sur le bien-fondé des dépenses que les Canadiens devront consentir. Comme le ministre l'a pertinemment souligné, le budget (et les prévisions budgétaires supplémentaires qui peuvent y être incorporées plus tard) prévoit 2,100 millions pour la défense. Le ministre a signalé que ce chiffre s'oppose d'une manière frappante aux 196 millions consacrés à la défense hier encore, pour l'année fiscale 1947-1948. Que signifie un montant de 2,100 millions de dollars pour les Canadiens, pour les contribuables, qui éprouvent des difficultés même en ce moment? Ces chiffres astronomiques n'ont souvent aucun sens si on ne les ramène pas à une moyenne qu'on peut comprendre. Ce montant de 2,100 millions représente une moyenne de